

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

**Séance du 21 MARS 2005**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTler, M. WINLING, M. FROEHLICH, M. GOERICH-  
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,  
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER,  
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;  
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 033/2005conseil

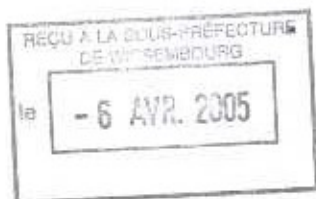
**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2005**

- *VU l'avis de la commission « finances » du 7 mars 2005 et du 14 mars 2005,*
- *CONSIDERANT le détail des subventions annuelles annexé au budget primitif 2005,*

**le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention :**

- **approuve le détail des subventions annuelles du budget primitif 2005 selon la liste annexée au budget primitif 2005 ;**
- **dit que les subventions ou participations feront l'objet de conventions ;**
- **dit que le versement desdites subventions ou participations interviendra sur présentation d'états financiers récapitulant les dépenses et recettes engagées par les bénéficiaires ;**
- **donne délégation au bureau pour toutes décisions concernant la conclusion et la signature des conventions d'attribution de participations ou de subventions.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 31 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink, enclosed within an oval shape.